

Paragraphe 17^e de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

CONTRATS DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION FRAIS ENGAGÉS - PROTECTEUR DU CITOYEN

PÉRIODE : 1^{ER} AVRIL 2022 AU 30 SEPTEMBRE 2022

Nom du fournisseur	Montant du contrat	Description du contrat	Date du contrat
Facebook	1 693,77 \$	Communication en ligne	2022-04-01 au 2022-09-30
Anymal	8 240,00 \$	Production d'une vidéo publicitaire – comment porter plainte dans le domaine de la santé	2022-04-04